

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/26/03 VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 1ère répartition 2022 - Approbation de conventions - Budget primitif 2022.
22-38011-DS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, quelle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville de Marseille s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

Les subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

Sont autorisées la signature par la ville de Marseille de conventions avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées :

Siège social de l'association	Montant en Euros
Association Sportive des Cinq Avenues Longchamp 235 boulevard Chave – 13005 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 37 500 Euros	3 000
Ecole Tae Kwon Do Marseille 29 boulevard Blanc – 13004 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 105 000 Euros	1 500
Football Club Blancarde Chartreux 52 rue Beau – 13004 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 100 650 Euros	6 000
Groupe Sportif Jean-Joseph Allemand 41 rue Saint Saviourin – 13005 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 39 050 Euros	4 000
Marseille Escrime Club 33 rue Crillon – 13005 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 202 850 Euros	22 000

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

